

Aff n°2059

FINANCES

EXERCICE 2018 PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU SYNDICAT FIXATION DU PRODUIT FISCAL

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Pour permettre le financement des charges du Syndicat, il vous est proposé, pour l'exercice 2018 de fixer à **6 560 283,29 €**, l'ensemble des participations des communes qui doit permettre l'équilibre du Budget Primitif pour 2018.

Cette contribution sera prélevée sur chacune des communes constituant le Syndicat, de la façon suivante :

	Participation totale	Dont produit fiscalisé	Dont produit non fiscalisé
DUNKERQUE	5 903 524,58 €	2 554 568,60 €	3 348 955,98 €
BRAY- DUNES	175 693,10 €	129 637,41 €	46 055,69 €
LEFFRINCKOUCKE	417 307,96 €	125 042,01 €	292 265,95 €
ZUYDCOOTE	63 757,65 €	48 369,61 €	15 388,04 €
TOTAUX	6 560 283,29 €	2 857 617,63 €	3 702 665,66 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, considérant le programme de travaux à réaliser,

- approuve les propositions qui lui sont faites,
- décide de lever une imposition directe sur les communes constituant le Syndicat, à hauteur de **2 857 617,63 euros**. Cette contribution sera répartie sur les taxes ménages à savoir la taxe sur le foncier non bâti, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'habitation,

L'article L 5212-20 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que la contribution des communes associées dans un Syndicat est obligatoire pendant la durée de ce Syndicat, mais que cette contribution peut être remplacée par un produit d'impôts.

Tel est le cas pour le solde de **3 702 665,66 euros**, c'est à dire le produit non fiscalisé du Syndicat, (dépense obligatoire pour les communes) qui sera versé par les membres du Syndicat dans le cadre de versements échelonnés calqués sur le versement de l'allocation compensatrice par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

- fixe le montant de la contribution totale des communes à **6 560 283,29 euros** répartie de la façon précisée ci-dessus, entre toutes les communes.

Envoyé en préfecture le 05/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le

SLOW

ID : 059-255901506-20180222-2059-DE

Il vous est proposé de voter la mise en recouvrement de ladite contribution totale.

Contre : 0

Pour : 5

Abstentions : 0

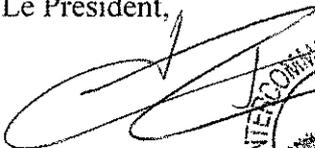
ADOPTE

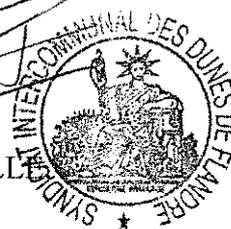
Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **05 MARS 2018**

Fait à Dunkerque, le 22 février 2018
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,


Frédéric VANHILLE



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 15 février 2018
Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 22 février 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN -
Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Martine ARLABOSSE.

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE – Paul
CHRISTOPHE – Patrice BERTELOOT.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Florence VANHILLE.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Grégory EVRARD.